

RCS : ST QUENTIN

Code greffe : 0202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00040

Numéro SIREN : 344 223 250

Nom ou dénomination : C.M.

Ce dépôt a été enregistré le 21/04/2022 sous le numéro de dépôt 1386

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN

Palais de Justice
BP 645-3
02322 Saint-Quentin Cedex

Maître Olivier DAVIGNY
Avocat
112 boulevard Richelieu
02100 Saint-Quentin

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : C.M.

Numéro RCS : 344 223 250

Numéro Gestion : 1988B00040

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse 25-27 rue Raspail

: 02100 Saint-Quentin

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 30/09/2021

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 21/04/2022

Sous le numéro : 1386

Délivré à Saint-Quentin le 21 avril 2022

Le Greffier,

u

--

Bilan SAS C M

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/21	Net au 30/09/20
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets licences procédés...	15 245	15 245		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes/immo.Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles	197 690	196 860	830	786
Immobilisations corporelles en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	859 830		859 830	859 710
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés	1 500		1 500	1 500
Prêts				
Autres immobilisations financières	407 715		407 715	407 715
ACTIF IMMOBILISE	1 481 980	212 105	1 269 875	1 269 711
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acptes versés				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	36 000		36 000	11 520
Autres créances	145 741		145 741	50 417
Capital souscrit-appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	85 719		85 719	56 078
Charges constatées d'avance				4 060
ACTIF CIRCULANT	267 461		267 461	122 075
Charges à répartir/plusieurs exercices				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	1 749 441	212 105	1 537 335	1 391 786

Bilan SAS C M

	Net au 30/09/21	Net au 30/09/20
PASSIF		
Capital		
Capital	315 500	315 500
dont versé	315 500	315 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation ou d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	31 550	31 550
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	829 933	738 973
Report à nouveau		
Résultat		
Résultat de l'exercice	234 927	172 509
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 411 910	1 258 533
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
AUTRES FONDS PROPRES		
Emprunts et dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		31 465
Emprunts et dettes financières diverses	57 523	56 238
Fournisseurs et autres dettes		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 264	11 194
Dettes fiscales et sociales	61 638	34 357
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	125 426	133 254
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	1 537 335	1 391 786

Compte de résultat SAS C M

	du 01/10/20 au 30/09/21 12 mois	du 01/10/19 au 30/09/20 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises France		
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de biens France		
Production vendue de biens Export		
Production vendue de services France	204 000	183 600
Production vendue de services Export		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	204 000	183 600
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		1 250
Reprise/provisions (et amortis) transferts de charges	1 407	3 538
Autres produits	7	2
Total des produits d'exploitation	205 414	188 390
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock de mat. premières & autres approv.		
Autres achats & charges externes	27 544	19 759
Impôts, taxes et versements assimilés	2 691	925
Salaires et Traitements	99 696	173 455
Charges sociales	37 926	19 043
Dotations aux amortissements sur immobilisations	624	723
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations d'exploitation aux provisions		
Autres charges		
Total des charges d'exploitation	168 482	213 905
RESULTAT D'EXPLOITATION	36 932	-25 515
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Quotes-parts de résultat/opérations faites en commun		
Produits financiers de participations	200 000	200 000
Prod. fin. des autres val.mob. & créances actif immob.		
Autres intérêts & produits assimilés	1 469	2 008
Reprises / provis° et dépréciat° & transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
Total des produits financiers	201 469	202 008
Dotations aux amortissements dépréciations & provisions		
Intérêts & charges assimilées	2 689	3 984
Différences négatives de change		
Charges nets sur cessions de V.M.P.		
Total des charges financières	2 689	3 984
RESULTAT FINANCIER	198 780	198 024
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	235 712	172 509

Compte de résultat SAS C M

	du 01/10/20 au 30/09/21 12 mois	du 01/10/19 au 30/09/20 12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opération en capital		
Reprises/provis°, dépréciat° & transferts de charges		
Total produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	785	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations & provisions		
Total charges exceptionnelles	785	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-785	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	406 883	390 398
TOTAL DES CHARGES	171 956	217 889
BENEFICE OU PERTE	234 927	172 509

Annexe SAS C M

	Applicable	N/A	N/S
REGLES ET METHODES COMPTABLES			
- Faits caractéristiques		x	
- Règles et méthodes comptables	x		
INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN			
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Charges financières incluses dans le coût de production		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Tableau de réévaluation des immobilisations		x	
- Estimation du portefeuille de TIAP		x	
- Liste des filiales et participations	x		
- Détail des amortissements	x		
- Stocks et en-cours		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Détail des créances et échéances	x		
- Créances et dettes relatives à des entreprises liées		x	
- Eléments fongibles de l'actif circulant		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Valeurs mobilières de placement		x	
- Dépréciation des actifs		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières de placement		x	
- Charges à payer	x (Détail)		
- Produits à recevoir	x (Détail)		
- Composition du capital	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Actions propres		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions		x	
- Echéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance		x	
- Produits constatés d'avance		x	

Annexe SAS C M

	Applicable	N/A	N/S
- Mouvements de l'exercice affectant les charges à répartir et les primes de rembourst		x	
INFORMATIONS RELATIVES AU RESULTAT			
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Rémunération des Commissaires Aux Comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Charges et produits financiers concernant les entreprises liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Détail du résultat exceptionnel		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Résultat et impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les bénéfices		x	
- Impôts sur les Bénéfices - Intégration Fiscale		x	
- Incidence des modifications votées entre les dates de clôture et d'arrêté		x	
AUTRES INFORMATIONS			
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Droit Individuel à la Formation		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants		x	
- Rémunération allouées aux membres des organes de direction		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Crédit-bail (Etat simplifié)		x	
- Engagement de retraite		x	
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

C.M.
Société par Actions Simplifiée
au capital de 315 500 euros
25-27 rue Raspail
SAINT-QUENTIN
(Aisne)

344 223 250 RCS SAINT-QUENTIN

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021 A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

DU 15 MARS 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 234 927 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	234 927 euros
A titre de dividendes aux associés	50 000 euros
Soit 15,85 euros (montant arrondi) par action	
Le solde	184 927 euros

En totalité au compte "Autres Réserves".

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 50 000 euros.

mise en paiement le 15 mars 2022

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

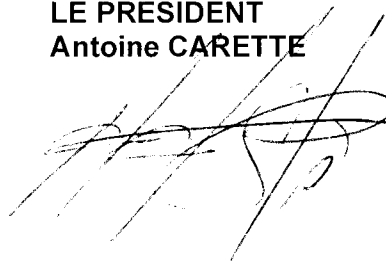
L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

EXERCICE	Montant global des dividendes	Montant ouvrant droit à abattement	Montant n'ouvrant pas droit à abattement
30.09.2020 ¹	81 550 €	81 550 €	NEANT
30.09.2019	31 550 €	31 550 €	NEANT
30.09.2018	31 550 €	31 550 €	NEANT

¹ Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 30 septembre 2021 : 50 000 €
Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 mars 2021 : 31 550 €

Certifié conforme

LE PRESIDENT
Antoine CÂRETTE



C.M.
Société par Actions Simplifiée
au capital de 315 500 euros
25-27 rue Raspail
SAINT-QUENTIN
(Aisne)

344 223 250 RCS SAINT-QUENTIN

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021 A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

DU 15 MARS 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 234 927 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	234 927 euros
A titre de dividendes aux associés	50 000 euros
Soit 15,85 euros (montant arrondi) par action	
Le solde	184 927 euros

En totalité au compte "Autres Réserves".

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 50 000 euros.

rise en vigueur au 15 Mars 2022

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8%

sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

EXERCICE	Montant global des dividendes	Montant ouvrant droit à abattement	Montant n'ouvrant pas droit à abattement
30.09.2020¹	81 550 €	81 550 €	NEANT
30.09.2019	31 550 €	31 550 €	NEANT
30.09.2018	31 550 €	31 550 €	NEANT

¹ Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 30 septembre 2021 : 50 000 €
Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 mars 2021 : 31 550 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

LE PRESIDENT
Antoine CARÉTTE

